

FORMATION

Préparation opérationnelle à l'emploi collective Vendeur-euse en magasin alimentaire

Mercredi 31 mars à 9h

Prévoir d'être disponible la demi-journée

Se munir impérativement d'un CV mentionnant votre n° d'identifiant Pôle Emploi

NATURALIA
Signature de la bio naturelle



DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Avec ses 137 magasins de proximité en Région Parisienne et en Province, NATURALIA est une entreprise leader dans le domaine de l'alimentation bio.

- La Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC) organisée par l'ADIP vise l'acquisition des compétences professionnelles et comportementales nécessaires pour devenir vendeur-euse chez NATURALIA :
 - ✓ Approvisionner un rayon ou un point de vente,
 - ✓ Préparer les marchandises, les mettre en rayon en assurant la présentation marchande des produits dans le magasin,
 - ✓ Participer à la gestion et à l'optimisation des stocks d'un rayon,
 - ✓ Connaître les produits bio,
 - ✓ Accueillir, renseigner et servir le/la client-e dans un point de vente,
 - ✓ Enregistrer la marchandise vendue et encaisser le règlement,
- La POEC se déroulera du 14 avril au 30 juin 2021 avec une période de stage pratique du 28 mai au 22 juin 2021.

PRÉREQUIS

- Maîtriser les 4 opérations et le français, parlé, lu, écrit,
- Avoir un niveau de formation 3^e, CAP ou BEP ou une expérience équivalente dans le domaine du commerce et de la distribution,
- Être obligatoirement inscrit à Pôle Emploi et se présenter à la session avec un CV comportant le n° d'identifiant,
- Avoir un projet professionnel dans le métier visé,
- Avoir une aptitude physique compatible avec la station debout prolongée et le port de charges,
- Être disponible pour travailler aux horaires d'ouverture des magasins NATURALIA.

DÉROULÉ DE LA SESSION

- Présentation par l'entreprise du contenu et des objectifs de la POEC,
- Tests écrits suivis d'entretiens individuels,
- **Attention certaines règles sanitaires s'appliqueront :**
 - Le port du masque obligatoire (fourni sur place si besoin),
 - Respect des gestes barrières,
 - Gel hydro alcoolique obligatoire et à disposition dans les locaux.

